

L'objectif

Conduire une concertation avec Groupama et l'ensemble des services de remplacement de la région afin de proposer un contrat d'assurance collectif à un tarif abordable, harmonisé sur le territoire et offrant des garanties permettant de pérenniser une exploitation en cas de maladie ou d'accident du chef d'exploitation

Le public

- **Exploitants agricoles**

Le projet

Groupama et les Services de remplacement sont partenaires et proposent un contrat d'assurance collectif remplacement pour les agriculteurs depuis de nombreuses années. Cette assurance permet de financer une partie du remplacement suite à un accident, une maladie mais aussi un décès. Il est souscrit par plus de 2700 exploitants en Normandie. Suite à la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), les services de remplacement ne sont plus autorisés à gérer les contrats d'assurance, c'est donc l'occasion de toiletter le contrat, de revoir les conditions et de faire évoluer sa promotion sur le territoire. Ce projet est placé sous le signe d'une harmonisation regroupant les 8 départements relevant de Groupama Centre Manche (Orne, Sarthe, Mayenne, Manche, Calvados, Seine-Maritime, Eure et Eure-et-Loir) et du renouveau avec une refonte complète des garanties. Le travail a été conduit par groupe thématique :

Nombre du groupe	Travaux conduits
Harmonisation des garanties	Elargir les garanties afin de couvrir les sinistres les plus dommageables pour la pérennité des exploitations et élaborer une grille tarifaire avec paliers permettant à toutes les exploitations d'y souscrire
Renouvellement et attractivité	Faciliter l'adhésion des jeunes agriculteurs au service de remplacement Faire connaître le contrat auprès des jeunes agriculteurs
Communication	Créer des outils de communication clairs et efficaces Informers sur les changements pour limiter les résiliations Capter de nouveaux publics
Outils et Process	Former les conseillers sur les modalités du nouveau contrat Etablir une organisation pour fluidifier le suivi des adhésions, des appels à cotisations, des sinistres et des indemnisations

En raison de la crise sanitaire la quasi-totalité des travaux ont été conduit en visioconférence ce qui n'a pas facilité la tâche. Néanmoins, il a été réalisé dans les temps et permis des évolutions majeures sur :

- **La durée d'indemnisation pour un même évènement** : 300 jours à la carrière
- **La durée d'indemnisation en cas de décès** : 180 jours
- **La Prise en compte d'une garantie « accompagnement enfant malade »**
- **La prise en charge des maladies de groupe** (rachis, arthrose, varice, dépression, hernie,...)
- **Des réductions jeunes agriculteurs plus avantageuses** : 5 années de réduction allant de 50 % à 10%
- **Un weekend de remplacement offert aux jeunes agriculteurs**

Une action
du PRDAR
financée par



En partenariat :



Les chiffres clés

2 700 Adhérents au contrat d'assurance

1 nouveau contrat harmonisé en 2021

Plus de **400** exploitants normands remplacés par an grâce à ce contrat

En image

SERVICE DE REMPLACEMENT

ETRE ADHERENT DU SERVICE DE REMPLACEMENT

ETRE AGENT DE REMPLACEMENT

LES + DU CONTRAT SERVICE DE REMPLACEMENT

- Sécurité financière**
 - 100% de la prime
 - 100% de la prime
 - 100% de la prime
 - 100% de la prime
- Flexibilité**
 - Choix de la durée
 - Choix de la prime
 - Choix de la prime
 - Choix de la prime
- Sécurité**
 - 100% de la prime
 - 100% de la prime
 - 100% de la prime
 - 100% de la prime

Deux formules au choix

Bénéficiaire idéal

GROUPAMA CENTRE MANCHE À VOS CÔTÉS

Groupama

En savoir plus

Le projet

Céline COLLET – Service de remplacement Normandie

02 31 47 22 84 – celine.marochin@servicederemplacement.fr

L'action **AE09** « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline COLLET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 – celine.collet@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr